

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

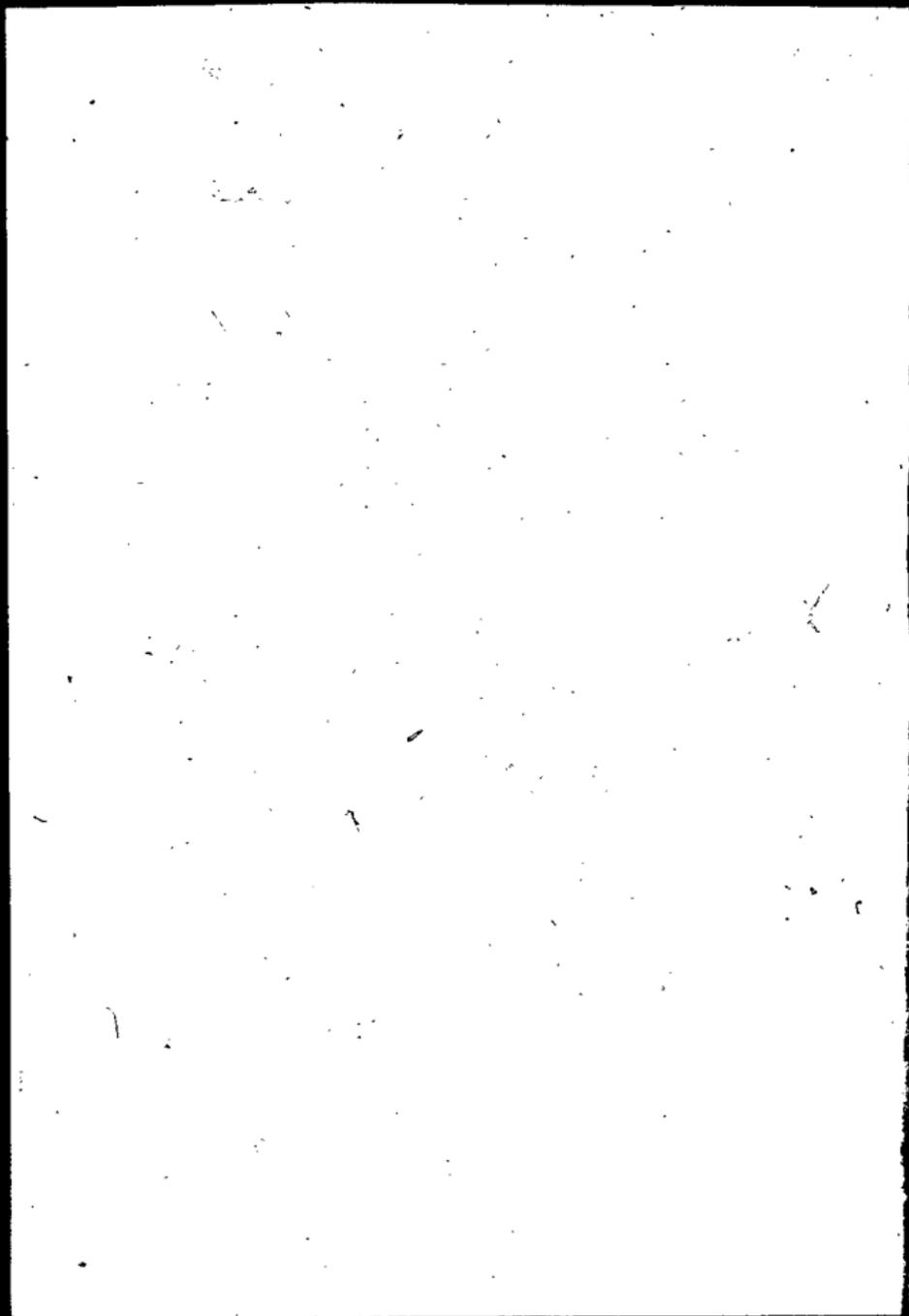
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissue, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscuries par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
	✓				
12X	16X	20X	24X	28X	32X



P 425

G 695

PETIT TRAITE

DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

A L'USAGE DES

Ecoles Primaires.

Augustin Luneau

PAR CHARLES GOSSELIN.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR AUG. CÔTÉ & C^{IE}.

Près l'Archevêché.

1847.

Augustin Luneau

Librairie
1848

P 425
G 695

[Traduction:]

Province du Canada.

QU'IL soit notoire que ce dixième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, CHARLES GOSSELIN, de la cité de Québec, dans le district de Québec, gentilhomme, a déposé dans ce bureau un *pamphlet imprimé*, dont le titre est dans les termes et dans les mots suivants, à savoir: "Petit Traité de Grammaire Anglaise, à l'usage des Ecoles Primaires; par Charles Gosselin," et pour lequel il réclame les droits d'auteur et de propriétaire.

Bureau du Régistrateur Provincial, }
Montréal, 10 déc. 1847. }

Je certifie que le susdit est une exacte et vraie copie de l'entrée originale dans les records de ce bureau, dans Lib. A. H. fol. 53.

J. TUCKER,
Régistrateur.

PETIT TRAITÉ

DE

GRAMMAIRE ANGLAISE.

Alphabet.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
é	bi	ci	di	i	eff	dgi	étche	ai	dgé	ké	ell	emn
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z
emn	ô	pi	kiou	arr	ess	ti	iou	vi	dobliou	ex	ouai	zedd

Les voyelles sont *a, e, i, o, u*, et quelquefois *w* et *y*.

W et *Y* sont consonnes lorsqu'ils commencent un mot ; dans tout autre cas ils sont voyelles.

Une *diphthongue* est l'union de deux voyelles prononcées par une simple émission de la voix, comme *ea* dans *fear*, *ee* dans *see*, *oa* dans *oats*, &c. &c.

Une *triphthongue* est l'union de trois

voyelles prononcées de la même manière ;
comme *eau* dans *beau*, &c.

LIVRE PREMIER.

Analyse des parties du discours.

Il y a en anglais neuf sortes de mots, qu'on appelle *parties du discours*, savoir: l'*Article*, le *Nom* ou *Substantif*, l'*Adjectif*, le *Pronom*, le *Verbe*, l'*Adverbe*, la *Préposition*, la *Conjonction* et l'*Interjection*.

CHAPITRE I.

De l'article.

L'article n'est pas comme en français un mot qui désigne le genre et le nombre des substantifs ; c'est un mot que l'on place avant les noms, pour déterminer l'étendue du sens dans lequel ils sont employés.

Il y a deux articles en anglais.

1^o. L'article défini *the*, qui répond à *le*, *la*, *les*, et qui sert à particulariser l'objet dont on parle—Ex : donne-moi *le* livre, *give me the book* ; apporte-moi *les* pommes, *bring me the apples*.

2^o. L'article indéfini *a*, qui répond à *un* et *une*, et qui se change en *an* avant une voyelle ou une *h* muette—Ex : *a garden*, un jardin ; *a hand*, une main ; *an angel*, un ange ; *an hour*, une heure.

Cependant on emploie encore *a* au lieu de *an*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou une *h* muette, 1^o devant le mot *one*, *such a one*, un tel ; 2^o devant un *y*, *a year*, une année ; 3^o devant un *u* long (se prononçant *ioû*), ou devant une *h* muette suivie d'un *u* long, *a university*, une université ; *a humour*, une humeur.

Cet article s'emploie dans un sens vague et indéterminé, comme dans ces phrases : *Give me a book*, donne-moi *un* livre ; *bring me an apple*, apporte-moi *une* pomme.

CHAPITRE II.

Du substantif.

Le nom ou substantif est un mot qui sert à désigner une chose qui existe ou dont nous pouvons parler ; comme *London*, Londres, *man*, homme, *virtue*, vertu.

Les noms sont *communs* ou *propres*.

Les noms communs sont ceux qui indiquent toute une espèce ; comme *animal*, animal, nom commun à tous les animaux ; *man*, homme, nom commun à tous les hommes ; *town*, ville, nom commun à toutes les villes, etc.

Les noms propres sont ceux qui servent à nommer les individus d'une espèce ; comme *John*, Jean, *Peter*, Pierre, *London*, Londres.

Dans les noms, il faut considérer le genre, le nombre et le cas.

1^o. — *Du genre.*

Le genre est la distinction des noms relativement aux sexes.

Il y a trois genres en anglais, le masculin, le féminin et le neutre.

Les noms d'hommes ou de mâles sont du

genre masculin ; comme *a man*, un homme, *a horse*, un cheval.

Les noms de femmes ou de femelles sont du genre féminin ; comme *a woman*, une femme, *a mare*, une jument.

Tous les noms d'êtres qui ne sont ni mâles ni femelles sont du genre neutre ; comme *a field*, un champ, *a house*, une maison, *a garden* un jardin.

Quelques substantifs naturellement neutres, prennent, par figure de langage, le genre masculin ou le genre féminin ; ainsi l'on dit en parlant du soleil : *he is setting*, il se couche ; et en parlant d'un vaisseau : *she sails well*, il va bien.

29. — *Du nombre.*

Le nombre est ce qui indique la quantité des objets, en tant qu'il fait connaître s'il n'y a qu'un seul objet ou s'il y en a plusieurs. Il y a donc deux nombres, le singulier et le pluriel.

Le singulier s'emploie lorsqu'il n'y a qu'un objet ; comme *a chair*, une chaise, *a table*, une table.

Le pluriel s'emploie lorsqu'il y a plusieurs objets ; comme *chairs*, des chaises, *tables*, des tables.

Il y a des noms qui ne sont employés qu'au singulier ; comme *wheat*, froment, *pitch*, poix, *gold*, or, *pride*, orgueil.

D'autres ne s'emploient qu'au pluriel ; comme *scissors*, ciseaux, *ashes*, cendre, *oats*, avoine, *pantaloons*, pantalons.

Quelques-uns s'écrivent au singulier comme au pluriel ; comme *deer*, daim, *sheep*, moutons, *people*, peuple, gens.

Manière de former le pluriel.

Le pluriel dans les noms se forme ordinairement en ajoutant *s* au singulier. Ex : *son*, le fils, *sons* ; *face*, la face, *faces*.

Mais lorsque les noms finissent au singulier par *s*, *z*, *x*, *ch* ou *sh*, la prononciation requiert que l'on ajoute *es* pour le pluriel.

Ex : *witness*, témoin, *witnesses* ; *buzz*, bourdonnement, *buzzes* ; *box*, boîte, *boxes* ; *church*, église, *churches* ; *wish*, souhait, *wishes*.

Les noms qui finissent par *f* ou *fe*,

forment ordinairement leur pluriel en changeant *f* ou *fe* en *ves*. Ex : *calf*, veau, *calves*; *wife*, épouse, *wives*. Mais ceux qui finissent par *ff*, forment leur pluriel régulièrement. Ex : *mastiff*, mâtin, *mastiffs*.

Les noms qui finissent en *y* précédé d'une consonne, changent *y* en *ies*. Ex : *body*, corps, *bodies*; *fly*, mouche, *flies*.—Si l'*y* est précédé d'une voyelle, on ajoute simplement *s*. Ex : *boy*, garçon, *boys*, &c.

3 2. — Des cas.

Les substantifs anglais ont trois cas, le nominatif, le possessif et l'objectif.

Le nominatif exprime simplement le nom d'une chose, ou le sujet d'un verbe, comme *the boy plays*, le garçon joue.

Le possessif exprime un rapport de possession; il est suivi d'une *s* que l'on fait précéder de l'apostrophe. Ex : *my father's house*, la maison de mon père.

L'objectif exprime le régime direct d'un verbe ou celui d'une préposition. Ex : *John loves Charles*, Jean aime Charles; *they live in London*, ils demeurent à Londres.

Les substantifs anglais se déclinent de la manière suivante...

Exemple d'un substantif commun pris dans un sens défini.

SINGULIER.

PLURIEL.

Nominatif. — <i>The father</i> , le père.	<i>The fathers</i> , les pères.
Possessif. — <i>The father's</i> , du père.	<i>The fathers'</i> , des pères.
Objectif. — <i>The father</i> , le père.	<i>The fathers</i> , les pères.

Exemple d'un substantif commun pris dans un sens indéfini.

SINGULIER.

PLURIEL.

Nominatif. — <i>A mother</i> , une mère.	<i>Mothers</i> , des mères.
Possessif. — <i>A mother's</i> , d'une mère.	<i>Mothers'</i> , des mères.
Objectif. — <i>A mother</i> , une mère.	<i>Mothers</i> , des mères.

On voit par ces exemples, que quand le nom finit déjà par *s*, l'autre *s* se retranche ; mais on conserve l'apostrophe.

DES NOMS DE NOMBRE.

*Nombres cardinaux.**One*, un, une.*Two*, deux.*Three*, trois.*Four*, quatre.*Five*, cinq.*Six*, six.*Seven*, sept.*Eight*, huit.*Nine*, neuf.*Ten*, dix.*Eleven*, onze.*Twelve*, douze.*Thirteen*, treize.*Fourteen*, quatorze.*Fifteen*, quinze.*Sixteen*, seize.*Seventeen*, dix-sept.*Eighteen*, dix-huit.*Nineteen*, dix-neuf.*Twenty*, vingt.*Twenty-one*, vingt-un.*Twenty-two*, &c., vingt-deux, etc.*Thirty*, trente.*Thirty-one*, trente-un.*Thirty-two*, &c., trente-deux, etc.*Forty*, quarante.*Forty-one*, &c., quarante-un, etc.*Fifty*, cinquante.*Sixty*, soixante.*Seventy*, soixante-dix.*Seventy-one*, soixante-onze.

Seventy-two, &c., soixante-douze, etc.

Eighty, quatre-vingts.

Ninety, quatre-vingt-dix.

Ninety-one, quatre-vingt-onze.

Ninety-two, &c., quatre-vingt-douze.

A hundred, cent.

A hundred and one, cent-un.

A hundred and two, &c., cent-deux.

Two hundred, &c., deux cent, etc.

A thousand, mille.

Two thousand, deux mille.

A million, un million.

Two millions, deux millions.

Nombres ordinaux.

The first, le premier.

— *second, le second.*

— *third, le troisième.*

— *fourth, le quatrième.*

— *fifth, le cinquième.*

— *sixth, le sixième.*

— *seventh, le septième.*

— *eighth, le huitième.*

— *ninth, le neuvième.*

— *tenth, le dixième.*

- The eleventh*, le onzième.
 — *twelfth*, le douzième.
 — *thirteenth*, le treizième.
 — *fourteenth*, le quatorzième.
 — *fifteenth*, le quinzième.
 — *sixteenth*, le seizième.
 — *seventeenth*, le dix-septième.
 — *eighteenth*, le dix-huitième.
 — *nineteenth*, le dix-neuvième.
 — *twentieth*, le vingtième.
 — *twenty-first*, le vingt-unième.
 — *twenty-second*, le vingt-deuxième.
 — *twenty-third*, le vingt-troisième.
 — *thirtieth*, le trentième.
 — *thirty-first*, &c., le trente-unième, &c.
 — *fortieth*, le quarantième.
 — *fiftieth*, le cinquantième.
 — *sixtieth*, le soixantième.
 — *seventieth*, le soixante-dixième.
 — *seventy-first*, &c., le soixante-onzième.
 — *eightieth*, le quatre-vingtième.
 — *ninetieth*, le quatre-vingt-dixième.
 — *hundreth*, le centième.
 — *hundred and first*, le cent-unième.
 — *thousandth*, le millièmè.
 — *millionth*, le millionnièmè.

Il est bien entendu que ces derniers

nombres s'emploient au féminin et au pluriel, sans aucun changement; ainsi, *the first* signifie le premier, la première, les premiers, les premières; *the tenth* signifie le dixième, la dixième, les dixièmes, etc.

Il y a encore des noms de nombre qui marquent les parties d'un tout; comme *the half*, la moitié, *the third*, le tiers, *the quarter*, le quart, *the fifth part*, le cinquième; et ainsi de suite, en ajoutant le mot *part* au nombre ordinal.

Il y a des noms de nombre qui servent à multiplier; comme *the double*, le double, *the treble*, le triple, *the fourfold*, le quadruple; et ainsi de suite, en ajoutant le mot *fold* au nombre cardinal.

Il y a aussi des noms de nombre qui servent à répéter; comme *once*, une fois, *twice*, deux fois, *thrice* ou *three times*, trois fois; et ainsi de suite, en ajoutant le mot *times* au nombre cardinal.

CHAPITRE III.

Des adjectifs.

L'adjectif est un mot que l'on ajoute au substantif pour en exprimer la qualité;

comme, *an industrious man*, un homme industriel ; le mot *industrious* est un adjectif. Les adjectifs anglais ne varient ni pour le genre, ni pour le nombre, ni pour le cas ; ainsi, *good* signifie également bon, bonne, bons, bonnes.

Ex : *The good father*, le bon père.
The good fathers, les bons pères.
The good mother, la bonne mère.
The good mothers, les bonnes mères.

Les adjectifs anglais se mettent ordinairement avant le substantif. Ex : un homme impatient, *an impatient man*, et non *a man impatient*.

Mais si le substantif est séparé de l'adjectif par un verbe, l'adjectif se met après. Ex : cet homme *est* impatient, *this man is impatient*.

Si l'adjectif est suivi d'une préposition et de quelques mots qui en dépendent, l'adjectif se met après le substantif. Ex : un homme cruel *envers* un autre, *a man cruel to another*.

Lorsque l'adjectif et le substantif sont séparés par la préposition *de*, cette préposition se retranche, et l'adjectif se met après le sub-

stantif ; rien de bon, *nothing good* ; quelque chose de vrai, *something true*.

Du comparatif et du superlatif.

Dans les monosyllabes, pour former le comparatif, on ajoute ordinairement *r* ou *er* à la fin, suivant que l'adjectif finit ou ne finit point par *e*. Ex : *wise*, sage, *wiser*, plus sage ; *great*, grand, *greater*, plus grand.

Le superlatif se forme aussi du positif, par l'addition de *st* ou *est*. Ex : *wisest*, le plus sage, *greatest*, le plus grand.

On peut aussi quelquefois former le comparatif et le superlatif dans les monosyllabes en mettant devant l'adjectif les adverbes *more*, plus, *most*, très ou le plus. Ex : *wise*, sage, *more wise*, plus sage, *most wise*, très-sage.

Pour les polysyllabes, on met ordinairement *more* et *most* devant l'adjectif.

Ex : *frugal*, frugal, *more frugal*, *most frugal*.

Cependant lorsque l'adjectif est de deux syllabes et terminé en *some* ou en *y* précédé d'une consonne, on ajoute *er* et *est*.

Ex : *pretty*, joli, *prettier*, *prettiest* ;
handsome, beau, *handsomer*, *handsomest*.

Quelques adjectifs forment leur comparatif et leur superlatif d'une manière irrégulière ; comme *good*, bon, *better*, meilleur, *best*, le meilleur ; *bad*, mauvais, *worse*, pire, *worst*, le pire ; *little*, petit, *less*, moindre, *least*, le moindre. De même les adverbes *much* et *many*, beaucoup, font au comparatif *more*, et au superlatif *most*.

Le *que* qui suit le comparatif de supériorité et celui d'infériorité se traduit par *than*.
 Ex : il est plus riche que vous, *he is richer than you*.

Dans le comparatif d'égalité, *aussi* se traduit par *as*, s'il n'y a pas de négation, et par *so*, s'il y a négation ; et le *que* qui suit se rend toujours par *as*. Ex : il est aussi aimable que vous, *he is as lovely as you* ; il n'est pas si aimable que vous, *he is not so lovely as you*.

CHAPITRE IV.

Des pronoms.

Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

Il y en a cinq sortes principales, savoir : les pronoms *personnels, relatifs, possessifs, démonstratifs, indéterminés.*

1^o — *Des pronoms personnels.*

Ces pronoms se déclinent de la manière suivante.

PREMIÈRE PERSONNE. DES DEUX GENRES.

Singulier.

Pluriel.

Nom. I, je ou moi. *We*, nous.

(1) *Poss.* *Mine*, à moi. *Ours*, à nous.

Obj. *Me*, moi, me. *Us*, nous.

(1) REMARQUE.—Le cas possessif des pronoms personnels anglais correspond encore au pronom possessif français *le mien, la mienne, les miens, etc.*, et peut par conséquent se traduire de la manière suivante :

Possess.—*Mine*, le mien, la mienne, les miens, les miennes.
Ours, le nôtre, la nôtre, les nôtres.

Possess.—*Thine*, le tien, la tienne, les tiens, les tiennes.
Yours, le vôtre, la vôtre, les vôtres.

Possess.—*His, hers, its*, le sien, la sienne, les siens, les siennes.
Theirs, le leur, la leur, les leurs.

Ainsi quand on dit : à qui est ce livre ? et que l'on répond : c'est à moi, c'est à toi, etc, ou c'est le mien, c'est le tien, etc, on emploie le cas possessif, et l'on dit : *it is mine, it is thine, it is yours, etc.*

SECONDE PERSONNE.

DES DEUX GENRES.

*Singulier.**Pluriel.*

Nom. *Thou*, tu, toi. *Ye or you*, vous.

Possess. *Thine*, à toi. *Yours*, à vous.

Obj. *Thee*, toi, te. *You*, vous.

PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE.

Sing. Masculin. *Sing. Fémin.* *Sing. Neutre.*

Nom. *He*, il, lui. *She*, elle. *It*, il, lui, elle.

Posses. *His*, à lui. *Hers*, à elle. *Its*, à lui, à elle.

Obj. *Him*, lui, le. *Her*, elle, la. *It*, lui, elle, le, la.

Pluriel des trois genres.

Nominatif. *They*, ils, eux, elles.

Possessif. *Theirs*, à eux, à elles.

Objectif. *Them*, eux, elles, les.

Le pronom *it* remplace les deux pronoms *he* et *she*, pour les objets inanimés et les animaux dont le sexe n'est pas désigné ; il en est de même pour le mot *child* ou *infant*, enfant ; *it cries*, il (l'enfant) pleure.

2^e — *Des pronoms relatifs.*

Les pronoms relatifs sont ceux qui ont rapport à un nom ou pronom qui est devant.

Ces pronoms sont : *who, which, that* et *what*. Le premier se décline de la manière suivante :

Nom. *Who*, qui, lequél, laquelle, lesquels, etc.

Possess. *Whose*, dont, de qui, etc.

Obj. *Whom*, que, etc.

Which et *what* prennent simplement la préposition, sans aucun autre changement : *which, of which, which; what, of what, what*.

Who s'emploie pour les personnes ; comme *the boy who plays*, le garçon qui joue.

Which s'emploie pour les animaux et les choses inanimées ; comme *the bird which sings*, l'oiseau qui chante ; *the tree which produces no fruit*, l'arbre qui ne produit point de fruit.

That s'emploie indistinctement pour les personnes et pour les choses. Ex : *the man that lives virtuously*, l'homme qui vit dans la vertu ; *modesty is a quality that adorns a woman*, la modestie est une qualité qui orne une femme.

Le pronom *that* ne peut être précédé d'une préposition qui le régisse ; ainsi ne dites pas : *the man of that I speak*, l'homme dont je parle, mais dites : *the man that I speak of*.

What est une espèce de pronom composé qui renferme l'antécédent et le relatif ; il correspond au mot *that which*, *ce qui* ou *ce que*. Ex : *this is what I love*, voici ce que j'aime, c'est-à-dire, *that which I love*.

Who, *which*, *what*, sont interrogatifs, lorsqu'ils sont employés dans une phrase interrogative. Exemple : *Who is he ?* qui est-il ? *which is the best ?* quel est le meilleur ? *what are you doing ?* que faites-vous ?

3. — *Des pronoms possessifs.*

Les pronoms possessifs sont ceux qui marquent la possession d'une chose. Ces pronoms sont :

<i>My</i> , mon, ma, mes ;	<i>our</i> , notre, nos.
<i>Thy</i> , ton, ta, tes ;	<i>your</i> , votre, vos.
<i>His</i> , m.)	son, sa, ses ; <i>their</i> , leur, leurs.
<i>Her</i> , f.)	
<i>Its</i> , n.)	

Ces pronoms se joignent toujours à un nom, et sont par conséquent adjectifs. Ils servent aussi à former les pronoms appelés

réfléchis, en prenant le mot *self*, qui fait *selves* au pluriel. Ex : *myself, thyself, ourselves, yourselves* ; mais à la troisième personne on dit : *himself, herself, itself, themselves*.

Les pronoms *his, her, its*, ne s'accordent jamais avec la chose possédée, mais ils s'accordent toujours avec la personne ou la chose qui possède. Ainsi l'on dira : *his foot*, son pied, en parlant d'un homme, *her foot*, en parlant d'une femme, *its foot*, en parlant d'une table.

4. — Des pronoms démonstratifs.

Les pronoms démonstratifs servent à montrer l'objet auquel ils se rapportent. Ces pronoms sont, pour les objets proches :

This, ce, cet, cette, celle-ci, etc.

These, ces, ceux-ci, celles-ci, etc.

Pour les objets éloignés :

That, ce, celui-là, celle-là, etc.

Those, ceux-là, celles-là, etc.

Lorsque ces mots sont joints à des noms, ils sont simplement adjectifs démonstratifs : *this book, those books, etc.*

5°. — *Des pronoms indéfinis.*

Les pronoms indéfinis sont ceux qui désignent un objet d'une manière vague. Voici les principaux:

Some, quelque, en, du, de la, des, etc.

Any, quelque, en, du, de la, des, etc.

Any s'emploie dans les phrases dubitatives ou interrogatives.

One, ones, en....un, en....de. Ex : *there is a good one*, en voilà un bon ; *I have good ones*, j'en ai de bons.

Other; others, autre, autres.

Many, plusieurs, beaucoup de, etc.

Each, chaque, tout, chacun.

None, aucun, pas un, pas une, etc.

Such, tel, telle, etc.

CHAPITRE V.

Du verbe.

Le verbe est un mot qui exprime l'action, la souffrance, l'état ou l'existence ; d'où l'on

distingue trois principales sortes de verbes ; le verbe *actif*, le verbe *passif*, le verbe *neutre*.

Le verbe actif est celui qui exprime l'action que fait un sujet, et qui est dirigée vers un objet sur lequel retombe cette action.

Ex : Pierre a battu mon frère, *Peter has beaten my brother*. Dans cet exemple, l'agent ou le sujet est *Pierre*, qui a fait l'action de battre ; et cette action est retombée sur *mon frère*.

Le verbe passif est le contraire ou l'opposé de l'actif ; c'est-à-dire, que le sujet, au lieu de faire l'action exprimée par le verbe, la reçoit ou la souffre dans le verbe passif, qui exprime par conséquent une souffrance. Ainsi pour tourner par le passif l'exemple précédent, il faudra dire : mon frère a été battu par Pierre, *my brother has been beaten by Peter*.

Le verbe neutre est celui qui exprime simplement l'existence, l'état ou la condition d'un être ; comme *I am*, je suis, *I sleep*, je dors. Le verbe neutre peut encore exprimer l'action, mais une action intransitive, c'est-à-dire, une action qui ne peut retomber sur un objet. Ex : *I walk*, je marche, *I went* j'allais.

Les verbes se divisent encore en *réguliers*, *irréguliers* et *défectifs*.

Il y a cinq *modes* dans les verbes anglais, comme dans les verbes français. Chaque mode, à l'exception de l'Impératif, renferme plusieurs *temps*, comme en français.

On distingue en anglais plusieurs verbes *auxiliaires*, c'est-à-dire, qui entrent dans la conjugaison des autres verbes. Les deux principaux, sont : *to be*, être, *to have*, avoir.

CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE

To Have, — Avoir.

INDICATIF.

Présent.

I have, j'ai.

Thou hast, tu as.

He has, (1), il a.

She has, elle a.

(1) Dans l'Écriture-Sainte, au lieu de la lettre *s*, qui caractérise toujours la troisième personne du singulier du présent de l'Indicatif, on trouve ordinairement *th* ou *eth* : *he hath*, *he loveth*, *he walketh*.

We have, nous avons.
You have, vous avez.
They have, ils ou elles ont.

Imparfait ou Prétérit défini.

I had, j'avais ou j'eus.
Thou hadst, tu avais ou tu eus.
He had, il avait ou il eut.
She had, elle avait ou elle eut.
We had, nous avions ou nous eûmes.
You had, vous aviez ou vous eûtes.
They had, ils ou elles avaient ou ils ou
 [elles eurent.

Prétérit indéfini.

I have had, j'ai eu.
Thou hast had, tu as eu.
He has had, il a eu.
We have had, nous avons eu.
You have had, vous avez eu.
They have had, ils ont eu.

Plus que parfait ou Prétérit antérieur.

I had had, j'avais eu ou j'eus eu.
Thou hadst had, tu avais eu ou tu eus eu.
He had had, il avait eu ou il eut eu.

We had had, nous avions eu ou nous eûmes eu.

You had had, vous aviez eu ou vous eûtes eu.

They had had, ils avaient eu ou ils eurent eu.

Futur simple.

I shall have, j'aurai.

Thou wilt have, tu auras.

He will have, il aura.

We shall have, nous aurons.

You will have, vous aurez.

They will have, ils auront.

Futur passé.

I shall have had, j'aurai eu.

Thou wilt have had, tu auras eu.

He will have had, il aura eu.

We shall have had, nous aurons eu.

You will have had, vous aurez eu.

They will have had, ils auront eu.

CONDITIONNEL,

Présent.

I should have, j'aurais.

Thou wouldst have, tu aurais.

He would have, il aurait.
We should have, nous aurions.
You would have, vous auriez.
They would have, ils auraient.

Passé.

I should have had, j'aurais eu.
Thou wouldst have had, tu aurais eu.
He would have had, il aurait eu.
We should have had, nous aurions eu.
You would have had, vous auriez eu.
They would have had, ils auraient eu.

SUBJONCTIF.

Présent.

That I may have, que j'aie.
That thou mayest have, que tu aies.
That he may have, qu'il ait.
That we may have, que nous ayons.
That you may have, que vous ayez.
That they may have, qu'ils aient.

Imparfait.

That I might have, que j'eusse.
That thou mightest have, que tu eusses.

That he might have, qu'il eût.

That we might have, que nous eussions.

That you might have, que vous eussiez.

That they might have, qu'ils eussent.

Parfait.

That I may have had, que j'aie eu.

That thou mayest have had, que tu aies eu.

That he may have had, qu'il ait eu.

That we may have had, que nous ayons eu.

That you may have had, que vous ayez eu.

That they may have had, qu'ils aient eu.

Plus que parfait.

That I might have had, que j'eusse eu.

That thou mightest have had, que tu eusses eu.

That he might have had, qu'il eût eu.

That we might have had, que nous eussions eu.

That you might have had, que vous eussiez eu.

That they might have had, qu'ils eussent eu.

IMPERATIF.

Let me have, que j'aie.

Have (1), aie.

(1) On dit aussi : *have thou* ou *do thou have.*

Let him have, qu'il ait.

Let her have, qu'elle ait.

Let us have, ayons.

Have (1), ayez.

Let them have, qu'ils aient.

INFINITIF.

Présent.—To have, avoir.

Passé.—To have had, avoir eu.

PARTICIPES.

Présent.—Having, ayant.

Passé.—Had, eu.

Passé composé.—Having had, ayant eu.

(1) On dit aussi : *have ye, do ye have ou do you have.*

VERBE AUXILIAIRE

To be,—Etre.

INDICATIF.

*Présent.**I am, je suis.**Thou art, tu es**He is, il est.**We are, nous sommes.**You are, vous êtes.**They are, ils sont.**Imparfait ou prétérit défini.**I was, j'étais ou je fus.**Thou wast, tu étais ou tu fus.**He was, il était ou il fut.**We were, nous étions ou nous fûmes.**You were, vous étiez ou vous fûtes.**They were, ils étaient ou ils furent.**Prétérit indéfini.**I have been, j'ai été.**Thou hast been, tu as été.*

He has been, il a été.
We have been, nous avons été.
You have been, vous avez été.
They have been, ils ont été.

Plus que parfait ou prétérit antérieur.

I had been, j'avais été ou j'eus été.
Thou hadst been, tu avais été ou tu eus été.
He had been, il avait été ou il eut été.
We had been, nous avions été ou nous eûmes été.
You had been, vous aviez été ou vous eûtes été.
They had been, ils avaient été ou ils eurent été.

Futur simple.

I shall be, je serai.
Thou wilt be, tu seras.
He will be, il sera.
We shall be, nous serons.
You will be, vous serez.
They will be, ils seront.

Futur passé.

I shall have been, j'aurai été.
Thou wilt have been, tu auras été.
He will have been, il aura été.
We shall have been, nous aurons été.

You will have been, vous aurez été.
They will have been, ils auront été.

CONDITIONNEL.

Présent.

I should be, je serais.
Thou wouldst be, tu serais.
He would be, il serait.
We should be, nous serions.
You would be, vous seriez.
They would be, ils seraient.

Passé.

I should have been, j'aurais été.
Thou wouldst have been, tu aurais été.
He would have been, il aurait été.
We should have been, nous aurions été.
You would have been, vous auriez été.
They would have been, ils auraient été.

SUBJONCTIF.

Présent.

That I may be, que je sois.
That thou mayest be, que tu sois.

That he may be, qu'il soit.
That we may be, que nous soyons.
That you may be, que vous soyez.
That they may be, qu'ils soient.

Imparfait.

That I might be, que je fusse.
That thou mightest be, que tu fusses.
That he might be, qu'il fût.
That we might be, que nous fussions.
That you might be, que vous fussiez.
That they might be, qu'ils fussent.

Parfait.

That I may have been, que j'aie été.
That thou mayest have been, que tu aies été.
That he may have been, qu'il ait été.
That we may have been, que nous ayons été.
That you may have been, que vous ayez été.
That they may have been, qu'ils aient été.

Plus que parfait.

That I might have been, que j'eusse été.
That thou mightest have been, que tu eusses été.
That he might have been, qu'il eût été.
That we might have been, que nous eussions été.

That you might have been, que vous eussiez été.
That they might have been, qu'ils eussent été.

IMPERATIF.

Let me be, que je sois.
Be (1), sois.
Let him be, qu'il soit.
Let her be, qu'elle soit.
Let us be, soyons.
Be (2), soyez.
Let them be, qu'ils soient.

INFINITIF.

Présent.—To be, être.
Passé.—To have been, avoir été.

PARTICIPES.

Présent.—Being, étant.
Passé.—Been, été.
Passé composé.—Having been, ayant été.

(1) On dit encore : *be thou* ou *do thou be.*

(2) On dit aussi : *be ye, do ye be,* ou *do you be.*

CONJUGAISON DU VERBE

To love, — *Aimer,*

Qui peut servir de modèle de conjugaison pour tous les verbes réguliers.

Un verbe est dit *régulier*, lorsque l'imparfait et le participe passé se forment du présent de l'Infinitif, en y ajoutant *ed* ou simplement *d* lorsque l'Infinitif finit par *e*.

	Inf. présent.	Imparfait.	Part. passé.
Ex : —	<i>To walk.</i>	<i>I walked.</i>	<i>Walked.</i>
	<i>To love.</i>	<i>I loved.</i>	<i>Loved.</i>

INDICATIF.

Présent.

I love, j'aime.

Thou lovest, tu aimes.

He loves, il aime.

We love, nous aimons.

You love, vous aimez.

They love, ils aiment.

Imparfait ou Prétérit défini.

I loved, j'aimais ou j'aimai.
Thou lovedst, tu aimais ou tu aimas.
He loved, il aimait ou il aima.
We loved, nous aimions ou nous aimâmes.
You loved, vous aimiez ou vous aimâtes.
They loved, ils aimaient ou ils aimèrent.

Futur simple.

I shall love, j'aimerai.
Thou wilt love, tu aimeras
He will love, il aimera.
We shall love, nous aimerons.
You will love, vous aimerez.
They will love, ils aimeront.

CONDITIONNEL.

Présent.

I should love, j'aimerais.
Thou wouldst love, tu aimerais.
He would love, il aimerait.
We should love, nous aimerions.
You would love, vous aimeriez.
They would love, ils aimeraient.

SUBJONCTIF.

Présent.

That I may love, que j'aime.
That thou mayest love, que tu aimes.
That he may love, qu'il aime.
That we may love, que nous aimions.
That you may love, que vous aimiez.
That they may love, qu'ils aiment.

Imparfait.

That I might love, que j'aimasse.
That thou mightest love, que tu aimasses.
That he might love, qu'il aimât.
That we might love, que nous aimassions.
That you might love, que vous aimassiez.
That they might love, qu'ils aimassent.

IMPERATIF.

Let me love, que j'aime.
Love, aime.
Let him love, qu'il aime.
Let us love, aimons.
Love, aimez
Let them love, qu'ils aiment.

LETTRES D'ADHÉSION.

Bureau de l'Éducation,
Montréal, 1 décembre 1847.

M. Charles Gosselin,
Monsieur,

Persuadé, comme je le suis, que pour la plus grande sûreté du succès dans les affaires et pour mille autres avantages dans les relations sociales, la partie franco-canadienne et la partie anglo-canadienne de notre intéressante jeunesse devraient généralement apprendre, par principes, le français et l'anglais; que dans la plupart de nos bonnes écoles, les enfants qui les fréquentent depuis un certain temps peuvent étudier simultanément les deux langues, devenues universelles en Europe et sur ce continent; que pour l'économie de temps et pour faciliter aux enfants franco-canadiens, l'acquisition des principes élémentaires de la grammaire anglaise à l'étude desquels ils ne peuvent consacrer qu'une faible partie de leur temps, il est avantageux pour eux, pour ceux au moins qui résident à la campagne, de les étudier en français, en même temps qu'ils apprennent à lire et à prononcer correctement l'anglais; que la grammaire anglaise, rédigée en français par Siret, la seule qui fut en usage dans ce pays avant 1833, est à la fois trop volumineuse, trop métaphysique, trop peu méthodique pour la capacité ordinaire des élèves, et trop chère pour les moyens pécuniaires des parents, je désire depuis longtemps déjà que l'on enseigne l'anglais dans nos bonnes écoles communes anglaises, et surtout dans nos écoles modèles, et l'anglais au moyen d'une grammaire anglaise rédigée en français, d'une manière plus simple, plus abrégée et plus méthodique que celle de Siret, et que l'on pût offrir aux parents à un prix plus modique et plus à la portée de leurs ressources. . . .

Or, votre petite grammaire anglaise, dont j'ai lu, avec un vif intérêt la copie que vous avez bien voulu m'adresser, me paraît bien calculée, pour réunir et offrir à nos jeunes gens et aux parents tous les avantages auxquels je fais allusion ci-dessus, sous le rapport de l'économie du temps et des moyens pécuniaires, et de la facilité de se familiariser de bonne heure avec les principes d'une langue dont la connaissance est devenue nécessaire. Je me fais donc un devoir de recommander l'usage de votre grammaire dans nos écoles françaises.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. MEILLEUR, S. E.

A M. Charles Gosselin,

Monsieur,—J'ai lu le manuscrit de votre "Petit Traité de Grammeire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir dire avec vérité qu'en le publiant vous rendez service et aux maîtres et aux élèves.

R. MACDONALD.

14 octobre, 1847.

